



Secrétariat

Distr.
GENERALEST/SG/AC.10/C.3/1998/15
2 avril 1998FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses
(Quinzième session,
Genève, 29 juin - 10 juillet 1998)

EMBALLAGES ET GRV

Remplacement de l'épreuve du bain d'eau

Observations concernant le document ST/SG/AC.10/C.3/1997/79

Transmis par la Fédération européenne des associations aérosols (FEA)

Au cours de la quatorzième session tenue en décembre, l'Allemagne a présenté un document sur les épreuves d'étanchéité pour les aérosols et les récipients de faible capacité contenant du gaz (ST/SG/AC.10/C.3/1997/79). La FEA approuve le principe du remplacement de l'épreuve du bain d'eau. Cette épreuve est utilisée en Europe depuis plus de 40 ans et, à notre connaissance, on n'a jamais déploré d'accident dû à des défauts de fabrication de récipients aérosols, ce qui représente pour l'industrie un bilan de sécurité quasi excellent. Cependant, la FEA reconnaît que la technologie des récipients aérosols a évolué et qu'il faut maintenant trouver d'autres méthodes capables d'assurer le même niveau de qualité et de sécurité.

Au sein de la FEA, un groupe de travail étudie des alternatives à l'épreuve du bain d'eau depuis deux ans et demi. Il devrait achever ses travaux et entreprendre des essais dans les deux ans à venir. Il s'appuiera pour cela sur l'expérience acquise lors d'essais de fabrication effectués ces dernières années par plusieurs sociétés européennes. Afin de maintenir le même niveau de confiance, les travaux sont menés avec circonspection. La FEA consulte également des fabricants d'aérosols hors d'Europe.

GE.98-20839 (F)

La proposition de l'expert de l'Allemagne aborde un grand nombre des problèmes auxquels s'intéresse la FEA mais elle ne va pas aussi loin que nous le souhaiterions. L'épreuve actuelle du bain d'eau comporte un contrôle à 100 % et révèle les faiblesses des joints et des valves après le remplissage, ce dont il n'est pas pleinement tenu compte dans le document allemand. Les critères proposés pour de nouvelles méthodes doivent donc être évalués avec le plus grand soin et il nous faudra un certain temps pour réunir toutes les informations nécessaires à une évaluation satisfaisante de la sécurité et de la qualité de nos produits.

Avant d'examiner les critères pour les méthodes destinées à remplacer l'épreuve du bain d'eau, la FEA souhaite obtenir l'accord de l'industrie des aérosols au niveau international. Toute proposition soumise au Sous-Comité serait présentée également à la Commission européenne pour inclusion dans un amendement à la Directive concernant les aérosols.

Pour l'instant, l'exemption mentionnée dans l'accord particulier M62 de l'ADR devrait rester en vigueur jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été trouvée et qu'elle ait été acceptée par tous les intéressés.
